STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Université Claude Bernard Lyon 1

# Compte-rendu du conseil d'UFR du 03 octobre 2019

**Membres présents non votants :**
Yannick VANPOULLE (YV) : directeur et président du conseil
Francine MORISSE : directrice administrative

**Membres présents votants :**
Emma GUILLET-DESCAS, Aymeric GUILLOT, Christian LEVARLET, Guillaume MARTINENT, Pierre LORCA, Perrine MARIEL, David OLIVIERI, Virginie PILLAT, Clément BAUDIN, Florian DILAS, GARCIA Marine.

**Avaient donné procuration:**
Guillaume BODET à Emma GUILLET-DESCAS
Emmanuelle CANET-SOULAS à Aymeric GUILLOT
Claude CHIOCCI à Virginie PILLAT
Patrick FARGIER à Pierre LORCA
François BLANCHARDON à Perrine MARIEL
Gilbert DEVINAZ à Virginie PILLAT
Sally DESSIMOND à Clément BAUDIN

Départ à 19h50 de C. LEVARLET qui donne procuration à A. GUILLOT

Excusé : Bruno FEUTRIER

**Quorum atteint : 18 votants**

**Le conseil débute à 18h15** par l'approbation du CR du conseil du 29 août 2019 et par la présentation de l'ODJ.

**Le conseil approuve le CR du conseil du 29/08/2019**

## Ordre du jour

**PARTIE A**

- Profil poste enseignant contractuel conjoint CROS-UFRSTAPS.
- Campagne d'emploi enseignants et personnels administratifs.
- Principe d'un intéressement spécifique cette année pour responsables L1 et L2 et responsable formations pro
- Péréquation des notes à l'intérieur d'une même UE : **point supprimé de l'ODJ**

**PARTIE B**

- Modification MCC deust AGAPSC parcours AA
- Création de 3 UE non créditantes en L1 pour OUI SI 1
- Anglais – Demande de suppression de la limite de 2 ans pour passage du TOEIC
- Maintien de possibilité de VAP 85 pour l'entrée en L2, L3, deust 2, M2
- Création d'une UE non créditante « compétence de sauvetage aquatique » en L1, en L2 réservée aux étudiants d'EM et en L3 EM pour supplément au diplôme

**PARTIE C :**

- Questions diverses
- Présentation BDE en plus de l'ODJ prévu
- Organisation journée genre et mixité

# PARTIE B

La partie B ne fait pas l'objet de discussion.
**Vote de la partie B** : adoptée à l'unanimité

# PARTIE A

**Cros Auvergne Rhône Alpes : présentation projet politique et projet poste conjoint**

Mélanie BOSC, directrice du CROS, Comité Régional Olympique et Sportif fait une présentation des missions et des axes de développement du CROS. Cf PP

Les missions :

- Etre au service du mouvement sportif
- Accompagner les bénévoles dans la totalité de leurs tâches
- Représenter le mouvement sportif auprès des pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales)
- Promouvoir les valeurs de l'olympisme
- Professionnaliser
- Implication dans la sphère de l'éducation et de la citoyenneté.

La nouvelle équipe, mise en place pour la période de mars 2018 à 2021 s'est fixée comme projet politique 3 défis et 6 engagements :

**Défi 1** : positionner le CROS comme une institution garante du mouvement sportif

- Etre un partenaire reconnu dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.
- Aider les comités régionaux à construire des politiques cohérentes et en accord avec la politique nationale.
- Fédérer les ligues régionales autours d'espaces communs.
- Rendre visible les actions du CROS et des adhérents par la mise à jour du site internet, de newsletters mais des difficultés d'identification subsistent. L'étendue de la Région AURA n'aide

pas à une bonne identification et à une communication efficace, d'où le projet du CROS de rencontrer les 97 ligues une à une.

- Fidéliser et étoffer l'équipe de salariés du CROS.

**Défi 2** : CROS comme lieu de ressources et de transmission

- Accompagner la professionnalisation : c'est une priorité de la nouvelle équipe avec comme moyens la professionnalisation des équipes en interne plutôt que de faire appel à des cabinets de conseils externes et une stratégie de communication et de pérennisation de l'emploi ; il s'agit de mettre en place un dispositif local d'accompagnement pour aider les structures associatives et une aide au montage de projets en lien avec les OCPO.
- Promouvoir la pratique, les valeurs du sport, de l'olympisme et de la citoyenneté : formation par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pour les valeurs de la république et de la laïcité, mais il s'agit d'une thématique difficile à promouvoir dans le monde sportif et promotion de la diversité dans la pratique du sport grâce au dispositif « ensemble pour un sport éducatif » :
- Développer la pratique des sports de nature : le CROS se positionne plutôt sur l'évènementiel et propose aux structures d'ouvrir leurs portes au grand public pour faire découvrir leur activité, notamment pour les sports aériens et nautiques. Actuellement par les ligues ne souhaitent pas de projets pour les sports terrestres.
- Favoriser la pratique pour les publics en situation de handicap par la création d'outils de communication, types livret et guides présentant les formations nécessaires à l'encadrement de ce public et en communiquant sur ce qui est transmis par les ligues et les missions handicap. Le CROS souhaite rencontrer toutes les MDPH mais cela est difficile à mettre en œuvre.
- Accompagner les pratiques Sport et Santé Bien Etre : le CROS s'intéresse aux pratiques innovantes. Il co-anime un colloque avec les médecins de la Direction Régionale Jeunesse et Sport et intervient également dans l'événement « **Sentez-vous sport** » pour sensibiliser les publics aux bienfaits d'une pratique sportive.
  En 2019, il s'agissait de la 10ème édition de **Sentez-vous sport**. Cela devait être un projet organisé avec l'UCBL le 12 septembre sur les installations sportives de STAPS dans le cadre de l'intégration des L1 mais il n'a pas été concluant en raison d'une mauvaise communication et du manque d'un chef de projet au niveau du BDE et d'un manque de coordinateur au niveau de l'UFR STAPS. D'où seulement une trentaine de personnes présentes. En revanche, la communication du service COM de Lyon 1 a été plus efficace car des étudiants hors Staps sont venus.
  Il pourrait s'agir d'un problème de calendrier qui est figé sur tout le mois de septembre et peut-être serait-il préférable d'étendre les participations aux étudiants autres que L1 et notamment L3 EM.

**Défi 3** : rassembler tous les acteurs du mouvement sportif autour d'un projet commun

- S'appuyer, valoriser l'expérience et amplifier les relations avec les CDOS, Comités Départementaux Olympiques et Sportifs par des conférences des présidents des CDOS et du CROS pour définir des stratégies avec d'autres acteurs, par une communication commune pour une meilleure cohérence et efficacité.
- L'agence nationale du sport (ANS) a demandé l'écriture d'un plan sport territoires (PST).
- Promouvoir le sport et la jeunesse en lien avec les jeux de Paris 2024 en accompagnant les établissements labélisés dans leurs projets pour la promotion des valeurs de l'olympisme (écoles, collèges, lycées). Au vu des 70 établissements labélisés, il va être difficile pour le CROS, avec seulement 7 salariés, de tous les accompagner ; d'où l'idée de partenariats pour le faire.
- Organisation d'une journée olympique le 23 juin, éventuellement avec d'autres structures.

- Organisation de camps olympiques avec l'USEP d'une semaine en mars, à Autrans.
- Diversifier les sources de financements du CROS par des réponses aux appels d'offres et en privilégiant les prestations.
- Développer des projets « Sport et Entreprises » **:** un projet a été monté dans ce sens l'an dernier avec un stagiaire de STAPS. Il avait pour mission de se rapprocher des entreprises pour leur proposer des prestations et passer des conventions ; le but étant de créer des réseaux. Le CROS recherche actuellement un stagiaire pour poursuivre le projet et si les entreprises sont demandeuses, cela pourrait aboutir à une ouverture de poste.
- Valoriser les Sportifs de Haut Niveau de la région en leur apportant des aides matérielles et financières issues des entreprises et par la remise de trophées aux sportifs prometteurs.

Cette présentation est suivie de réflexions et d'un débat sur les collaborations possibles entre le CROS et STAPS. La professionnalisation est un secteur fort où STAPS a des compétences à mettre en œuvre.

**Au vu des missions des deux parties, plusieurs pistes de travail en commun peuvent être définies :**

- Partenariat avec les établissement scolaires et journées olympiques : possibilité de travail avec Education et Motricité ?
- Développement du parcours primaire envisageable
- Sport Entreprise n'est pas un projet ouvert aux STAPS mais qui pourrait s'envisager.
- Sport, santé et bien-être : la filière APAS peut être tout à fait en lien.
- Un correspondant CROS pourrait-il faire partie du comité de pilotage APA ? le CROS se positionne plus sur les colloques mais cela pourrait être envisagé si M Etienne Bodin, déjà contacté par APA, n'accepte pas de siéger au comité de pilotage. Le CROS pourrait représenter la Région.

**Accompagnement des structures accueillant des apprentis :**
Certaines associations et chefs d'entreprise rencontrent des difficultés pour l'accompagnement et l'encadrement des stagiaires. Le CROS a lancé une expérimentation avec 7 structures qui suivent des apprentis par la mise en place de formations conjointes de l'apprenti et des bénévoles du club sur 3 journées mais cela n'a pas été concluant pour diverses raisons comme le changement de gouvernance dans les clubs ou l'arrêt de la formation par l'apprenti; d'où la ré-expérimentation cette année avec plus de soutiens même basiques du type aides pour les conventions, fiches de salaire, recrutements et un contenu des formations différent mais à ce jour que 8 clubs adhèrent alors que l'objectif est d'en suivre 22. Il semble que les clubs ne souhaitent pas ce genre de suivi.
Un projet commun CROS – STAPS pourrait être envisagé avec un CFA qui pourrait accompagner le CROS dans cette voie de professionnalisation.
Actuellement, les clubs qui prennent des apprentis sont exonérés des frais de formation et n'ont qu'à verser le salaire à l'apprentis. C'est France Compétences qui fait redescendre les fonds aux OPCO.

Dans le cas d'un poste partagé entre CROS et STAPS (Deust ADECS et DU GOS), le CFA de l'UCBL pourrait travailler avec le CROS RA et l'accompagner.

**Piste au niveau de la licence DSMS :** une personne du CROS a été formée par le CGTE sur les questions de citoyenneté et laïcité, de valeurs de la république et de radicalisation mais le mouvement sportif ne se sent pas concerné par ces questions. Les clubs ne sont pas demandeurs de ces thématiques. Cela demande des formations spécifiques que les diplômes fédéraux ne donnent pas.
Il y a aussi l'effet « cela se passe ailleurs et pas chez moi ». Comme ce n'est pas un programme imposé dans un diplôme fédéral, cela n'appelle pas à la participation et l'implication des acteurs sportifs. Il y a

aussi des fédérations qui pensent être à même de régler le problème comme le football et d'autres qui se tournent directement vers le Comité Olympique et non vers le CROS.
Les formations sont difficiles à remplir. Les élus imposent des conditions et notamment la gratuité de ces interventions.
La fédération la plus demandeuse est celle du hockey sur glace.
P. Lorca s'interroge sur ces difficultés malgré le rapport du ministère de l'intérieur qui a traduit les effets de radicalisation dans le milieu sportif.

Enfin, pour un **partenariat en direction du monde scolaire,** il n'y a pas de vivier à exploiter actuellement et le CROS s'est déjà rapproché de STAPS de Clermont Ferrand.

Il serait intéressant de partager un événement l'an prochain entre le CROS et STAPS.

V.PILLAT soulève les difficultés rencontrées pour la reconnaissance de la surveillance des DEUST A.A titulaires du BNSSA et le frein que cela représente pour le développement des activités aquatiques.
Cependant, le CROS n'est pas légitime en la matière et évoque peut-être la possibilité de non reconnaissance du diplôme par JS.

**Proposition de création d'un poste d'enseignant contractuel conjoint CROS-UFR STAPS :**

Le conseil doit se prononcer sur le principe de ce poste.
Le CROS serait l'employeur principal et STAPS, l'employeur secondaire.
Le poste est un support déjà acté par la gouvernance UCBL et il serait ouvert au recrutement en juin 2020 avec passage obligatoire devant une commission de recrutement.

Les missions pour le CROS seraient l'accompagnement des clubs dans leur développement
Les missions pour STAPS, 50% enseignements orientés connaissances de l'environnement institutionnel et juridiques du monde du sport, responsabilité formations notamment DEUST ADECS et DUGOS et 50% développement des collaborations avec le CROS.
G. MARTINENT propose d'associer F.DELORME, PAST du département APA et O. BOLLIET, PAST du département Entrainement.

Le poste doit être travaillé en amont et conjointement pour définir les critères : profil, conditions de recrutement, diplômes…

Le CROS doit soumettre la proposition à son CA du 12/11/2019 et si possible, faire au préalable une présentation à sa réunion de bureau du 15/10.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Départ de Mme BOSC et M LEVARLET à 19h50, pouvoir donné à A. Guillot

***NB :* avant l'envoi de ce CR de séance, le CROS nous a fait part qu'il ne souhaitait pas donner suite à ce projet de création de postes commun pour plusieurs raisons :**

- *période de mouvements assez important au CROS depuis la fusion et donc souhait de stabiliser l'équipe (en termes de missions et d'effectif) avant de se relancer dans l'embauche d'un nouveau salarié (dernier salarié arrivé au mois d'Octobre) ;*
- *perplexité quant à la pérennisation de l'action;*
- *le budget et notamment les recettes doit être stabilisé dans ce nouveau contexte de gouvernance du sport avant de pouvoir se projeter sur l'augmentation de la masse salariale.*

**Campagne d'emploi enseignants et personnels administratifs**

**BIATSS :**

1. Départ en retraite au 01/09/2020 de Zohra HAMEL: demande de maintien du poste et requalification en poste de gestionnaire administratif polyvalent au bureau des Affaires générales en RH-statistiques-optimisation des emplois du temps; l'entretien partiel des locaux sera externalisé selon la politique de l'UCBL. A chaque départ en retraite, l'UCBL récupère le poste et donne une contrepartie financière pour le paiement d'une société externe qui assume l'entretien. La direction demande la possibilité de prendre en charge directement le coût pour le ménage et en contrepartie de pouvoir maintenir le poste ; coût mensuel de l'entretien partiel environ de 2 000€.

2. Poste gagé FOCAL et payé sur ressources propres de la formation continue : ingénieur d'étude « formation tout au long de la vie » pour le Deust Métiers de la Forme

3. Demande de création au titre de la loi ORE d'un poste catégorie C d'adjoint en Scolarité, 1er cycle avec gestion des parcours spécifiques (oui si 1, oui si 2, SHN, tiers-temps)

**VOTE sur ces 3 postes : approuvé à l'unanimité**

Demande de création de postes pour le Département Management et le LIBM

4. Poste scolarité DEUST ADECS- LPRO GDOS – DUGOS : cat C

   Pour la Direction, çà ne semble pas être le moment de le demander car le financement se ferait sur fonds propres alors que les ressources financières de la formation ne sont pas pérennes. Le CDD serait plus à envisager dans un 1er temps. Un CDD permettrait de vérifier également que le candidat correspond réellement au profil en attendant le décret d'application de la réforme de la fonction publique et selon, de pouvoir le pérenniser éventuellement par voie de CDIsation. De plus, au vu de la lettre de cadrage RH, la possibilité du nombre de demandes est d'ores et déjà dépassée.

**Proposition** de ne pas faire remonter le poste mais de faire le recrutement hors campagne d'emploi en CDD
**VOTE : approbation à l'unanimité**

5. Technicien recherche pour le LIBM : cat B

   Il s'agit d'un poste de technicien pour aide à la recherche mais dont le profil n'est pas suffisamment précis.
   Pas de grande conviction de réussite de l'obtenir. Ce serait être en contradiction avec la lettre de cadrage RH que de faire remonter 6 demandes de postes BIATSS à la campagne d'emploi.

**Proposition :** ne pas faire remonter le poste à la campagne d'emploi.

**VOTE : approbation à l'unanimité.**

Demandes hors campagne d'emploi :

1. demande d'un Cdd ASI cat A payé sur ressources propres de l'activité de la FC : Assistant-e en ingénierie de formation continue pour l'organisation, la gestion et le développement des formations professionnelles organisées en e-learning en remplacement d' Amandine FAVIER

2. demande à la commission des personnels non titulaires (CPNT) la possibilité de prolonger le contrat de Mouna BENHAMIDA actuellement sur un poste cat C de scolarité à 70 % (RP FOCAL) avec la possibilité de le passer à 100%, (Deust Activité Aquatique et APN)

3. demande de l'UFR vers la DRED/gouvernance d'un soutien financier pour complémenter à 30% le poste IGE L-VIS, « Ingénieur Valorisation Partenariat » actuellement autofinancé par le L-VIS à hauteur de 70%.

**VOTE : approuvé à unanimité**

Suite au dialogue RH, il semble se dégager une possibilité de pouvoir financer ce type de poste en s'appuyant sur les fonds FOCAL. Cette piste est à creuser mais des doutes subsistent sur la faisabilité compte tenu du fléchage des partenaires professionnels sur l'utilisation des fonds issus de la FC.

## Enseignants-chercheurs

Le choix de la commission recherche s'est porté sur un poste de PU SDV Physiologie – Biomécanique neuromusculaire. La commission des personnels ne s'est pas prononcée au regard des besoins en formation et a validé ce choix.

Y VANPOULLE émet des réserves quant à cette demande et met en avant ses arguments :

- ✓ il n'y a que 6 postes de PU sur l'UCBL
- ✓ il n'y a pas de transformation de poste de MCF en PU mais uniquement des créations de poste
- ✓ si un PU est recruté en interne alors la composante perd un poste de MCF
- ✓ chance quasiment nulle d'obtenir un poste PU en physio
- ✓ ce profil ne tient pas compte des besoins en formation car les besoins sont en anat., psycho et histoire

Pour augmenter les chances d'obtenir un poste, il propose de reprendre le classement de l'année précédente car les besoins sont beaucoup plus importants dans ces matières.

A GUILLOT apporte des explications sur le choix de la commission Recherche. Beaucoup d'échanges ont eu lieu au niveau de la commission et du LIBM. C'est un message qui veut être envoyé pour pérenniser les demandes de PU, même si elle est consciente du peu de chances que cette demande soit acceptée. Personne n'est ciblé en interne au vu des exigences de la lettre de cadrage RH. La demande de PU a été votée à l'unanimité en commission recherche et soutenue en commission des personnels.

V.PILLAT alerte sur les besoins des autres formations et enseignements qu'il ne faudrait pas mettre en péril et G. MARTINENT propose d'intégrer l'anatomie dans le profil du poste.

**Propositions :** faire remonter à la campagne d'emploi
un poste de **PU SDV et enseignements en anatomie** OU les profils MCF demandés l'an passé dans la cadre de la loi ORE et non obtenus : Profil 1 : psychologie de la santé et exercice physique, Profil 2 : Anatomie fonctionnelle et rôle du numérique dans l'apprentissage de la motricité humaine et/ou professionnelle

VOTE : poste de PU SVD avec enseignements en anatomie : approuvée par 11 voix et 6 abstentions

**Commission de recrutement pour le poste à 50% DEUST APN et 50% SUAPS**

- B SOULE, président
- G MARTINENT
- P BERARD,
- B MOTTET
- D DAVESNE (PU physique et président de l'AS)
- D ROLAND
- T BOUVIER
- F CORBI
- F BIGOT

B. MOTTET est pressenti pour la responsabilité du DEUST APN, mais en co-responsabilité.

**Vote : approbation à l'unanimité**

**Commission de recrutement pour le poste 2095-4541 Responsabilité DEUST Animation**

- P NICOLINO,
- V PILLAT (à vérifier si droit de vote ou non),
- JC WECKERLE,
- P BERARD,
- F BIGOT,
- S FEUILLET,
- B SOULE, président
- G MARTINENT

Y VANPOULLE propose que P FARGIER, ancien responsable du DEUST Animation, remplace V.PILLAT dans le cas où le CAC refuserait sa participation en tant que membre BIATSS de la commission.

**Vote : approbation à l'unanimité**

**La question sur le rôle du Directeur lors de ces commissions de recrutement est posée :**
La Commission des Personnels estime que le Directeur n'a pas à participer au recrutement des enseignants qui doivent être recrutés par leurs pairs. Le cahier des charges « missions et charges

d'enseignements » doivent être respectés et cet engagement se fait devant les collègues et pairs, même sans la présence du Directeur.
Cependant, il y a lieu de vérifier auprès de la DAJI/DRH si le Directeur est membre de droit ou non et s'il peut siéger avec ou sans droit de vote.

**Principe d'un intéressement spécifique cette année pour les responsables L1 et L2 et la responsable des formations professionnelles**

L1- L2 : la gouvernance a bloqué les HRS à 128h alors qu'elle acceptait de payer 192h depuis plusieurs années pour les collègues ayant des responsabilités L1 et L2 ; ce qui représente 2x 64h.

V. PILLAT pouvait également percevoir jusqu'alors un certain nombre d'heures au titre du COM Réussite licence pour ses engagements sur les salons, l'orientation et l'accompagnement. Désormais, les personnels BIATSS doivent poser des congés pour pouvoir effectuer des missions autres que celles de leur fiche de poste ou simplement récupérer les heures faites lors d'événements comme les salons, forums ; ce qui représente 50h.

La gouvernance propose de faire passer ces heures sous forme de prime d'intéressement issue de la formation continue, ce qui est cohérent pour les missions de V. PILLAT mais moins pour les missions des responsables L1 et L2.

Y VANPOULLE a demandé la possibilité d'être exonéré de reverser à l'université le même montant, car habituellement, pour 1€ d'intéressement versé à un personnel la composante, 1€ est reversé en central.
E PEYROL essaie de trouver une solution les heures effectuées par V. PILLAT.

Des remarques sont émises sur le glissement des moyens pérennes vers des moyens dégagés par la FC.

**Proposition** : vote du principe de l'intéressement pour cette année pour les 2 responsables L1-L2 (2x64h) et pour la responsable des Formations professionnelles (50h).
**Vote** : 1 abstention et 16 pour.

# PARTIE C

**Présentation BDE** (ordre du jour modifié, prévu en partie C)

Etienne CUIZINAUD, président actuel du BDE de STAPS Lyon présente la composition du BDE : 11 membres du bureau et un CA qui compte 20 étudiants.

Le CA dispose de plusieurs pôles.

- Pôle festif : un gala sera organisé cette année pour les 30 ans.
- Pôle partenaires :

- pour faire bénéficier aux étudiants des tarifs réduits pour les entrées d'événements sportifs (OL, ASVEL, club de hockey etc.).
- pour démarcher de nouveaux organismes pour vendre des produits alimentaires plus proches du bien-être santé
- pour se développer en terme de finance et de matériel, notamment sur les gros événements

Concernant les projets, il est prévu :

- **We ski** en février et un tournoi inter-filières à l UCBL dont la 1ère édition a eu lieu l'an dernier et sera reconduite cette année.
- **Journée du sport et Handicap** le 25/03. Il s'agit de la 8ème édition et d'un projet porté par l'Anestaps pour sensibiliser les publics au sport et handicap et permettre de promouvoir la filière APA. Les étudiants pourront rencontrer des personnes handicapées et de participer à des ateliers.

G martinent précise que le département APAS organise le même événement le 27 mars et qu'il serait bien de faire une communication commune. Le projet est porté par Arnaud SAIMPONT.

- **Mardi culture** : tous les mois, organiser, au local un temps d'échanges entre étudiants et débats autour de thématiques liées au sport.
- **Educathon** : suite à la création de l'agence nationale du sport ANS, des débats sur différentes thématiques ont été mis en place au national associant les étudiants et les professionnels du sport. Le BDE prendrait le relais pour des débats en local autour des thématiques éducation, grands événements type JO, etc. Il serait peut-être question de faire venir des intervenants.

M LEVARLET fait part de sa déception sur la méconnaissance de l'organisation du sport en France par les étudiants STAPS.

- **Sentez-vous sport** : il sera difficile de reproduire l'événement l'an prochain si le calendrier reste le même. Il faudrait le faire soit durant la semaine d'intégration soit la dernière semaine de septembre à condition d'avoir un chef de projet BDE et un enseignant STAPS pour le piloter. Il faudrait également l'étendre à toute l'université.

Le CROS rappelle que le public de L1 n'est peut-être pas le plus adapté et propose, pour cet événement de cohésion, d'intégrer des L3.
Un rdv doit être fixé début décembre pour monter le projet (CROS-BDE-enseignants STAPS et SUAPS et service communication de l'UCBL).

Question du BDE : possibilité de mettre en ligne les annales d'examen sur leur site web ?
G. MARTINENT précise que c'est un droit que de mettre à disposition des annales.
Y. VANPOULLE propose de faire un projet commun sur la méthode d'accompagnement des étudiants par le site des étudiants. Ce projet doit être élargi avec Stéphanie CALANDREAU sur le tutorat et la thématique de la réussite des étudiants.
Qui s'occupe du site web ? Qui s'occuperait des annales ? actuellement, il n'y a pas encore d'étudiants en charge de ce projet.

## Questions diverses

Salles :
Des cours ont été annulés en raison des problèmes de salle.
P LORCA précise que les responsables de formation sont obligés de vérifier l'attribution des salles le dimanche.
Le VP étudiant et les étudiants devraient discuter de la question.

Théâtre Organisation d'une journée genre et mixité **« T'es pas mon genre ».** Projet porté par le BDE et l'UFR STAPS et pour lequel, le BDE doit déposer une aide financière auprès du FSDIE le 22/10/19.
Mardi 19 novembre : libérer les étudiants ayant cours ou les déplacer pour leur permettre de s'y rendre. Le BDE doit intervenir pour animer le débat.

**Fin conseil : 21H05**